

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL 13

JUILLET 1907

No 7

LA FAMILLE RENAUD D'AVÈNE DES MÉLOIZES

(Suite et fin)

Première génération : François-Marie R. d'A. des Méloizes

Deuxième génération : Nicolas-Marie R. d'A. des Méloizes

Troisième génération : Nicolas R. d'A. des Méloizes

NICOLAS RENAUD D'AVÈNE DES MÉLOIZES

Né à Québec le 21 novembre 1729.

Il entra dans l'armée dès qu'il fut en âge de servir.

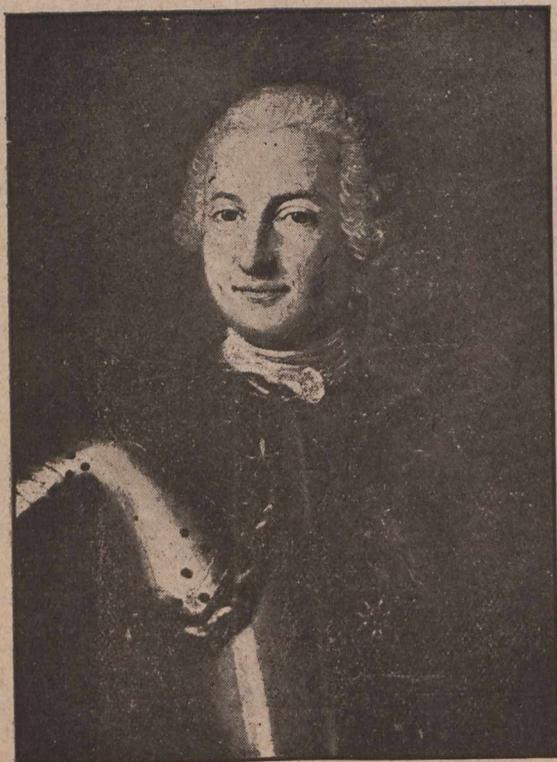
En 1755, il assistait, à la tête de sa compagnie, à la bataille du lac Saint-Sacrement où les Français furent défaits à cause de la présomption du général Dieskau.

En 1757, une petite troupe canadienne commandée par M. Rigaud de Vaudreuil et ayant pour officiers MM. de Corbière, de Langlade, Hertel, La Chapelle et des Méloizes, attaquait, aux environs de Carillon, 22 barges anglaises contenant 350 hommes commandés par le colonel Parker, qui avait succédé à Schuyler. Ils s'emparèrent de 20 barges et firent beaucoup de prisonniers.

M. des Méloizes était, le 8 juillet 1758, à l'affaire de Carillon, où Montcalm battit l'armée anglaise.

Le 1er janvier 1759, M. des Méloizes était fait aide-major des troupes détachées de la marine au Canada.

Le 28 avril 1760, à Sainte-Foy, il remplissait les fonctions de capitaine aide-major. Il fit dans cette journée des prodiges de valeur et fut blessé à la cuisse d'un éclat de bombe.



NICOLAS RENAUD D'AVENE DES MELOIZES

M. de Vaudreuil, écrivant au ministre Berryer, de Montréal, le 3 mai 1760, dit :

“M. des Méloizes, capitaine aide-major de nos troupes, attaché à la brigade de la marine, fit des prodiges de valeur ; il eut enlevé deux drapeaux aux ennemis qu’il avait laissé derrière lui, si un faux avis ne lui eut persuadé que ces drapeaux étaient déjà entre les mains du régiment de Guyenne.” (1)

Le chevalier de Lévis, témoin de sa belle conduite, écrivait à son tour à M. Berryer, le 28 juin 1760 :

“ Le sieur Mélouèze (Méloizes), premier capitaine-aide-major, a été blessé dangereusement ; c’est un officier de distinction et qui a des talents. Je crois qu’il mérite la croix de Saint-Louis ; cette grâce donnera de l’émulation aux officiers de l’état-major.” (2)

Cette récompense tant convoitée par tous les braves lui fut accordée le 24 mars 1761.

M. des Méloizes s’embarqua pour la France avec les débris de l’armée française.

Jeté à la Bastille avec un grand nombre de ses compagnons d’armes, sous le prétexte qu’ils avaient pris part aux prévarications de l’intendant Bigot, il fut honorablement acquitté après une longue instruction.

Le 11 janvier 1764, le roi faisait adresser la lettre suivante au duc de Praslin :

“ M. des Méloizes, ci-devant capitaine aide-major en Canada, ayant, monsieur le duc, été retenu à la Bastille pour les affaires du Canada dans lesquelles il n’a point eu de part puisqu’il a été déchargé par le jugement de toute accusation, il a besoin de passer dans cette colonie pour aller vaquer à ses affaires et y vendre son bien. Je vous prie de vou’oir bien lui obtenir de la cour d’Angleterre par le canal de M. de Guerchy, une prolongation de terme d’une année au delà de celui fixé par le traité, sa dé-

(1) Correspondance générale.

(2) Lettres du chevalier de Lévis concernant la guerre du Canada, p. 364.

tention ayant été plus longue que ce temps là, afin qu'il puisse jouir dans cette colonie de toutes les facilités promises par le même traité du bénéfice duquel il n'a pu profiter puisqu'il se trouvait détenu. Il compte passer à Québec dans les six premiers mois de cette année." (1)

M. des Méloizes revint, en effet, au Canada dans le cours de 1765, et vendit son fief de Neuville à Joseph Brassard Descheneaux.

En 1787, il siégea à l'assemblée provinciale de l'île de France comme représentant de la noblesse pour le département de Senlis.

Il décéda à Blois le 11 septembre 1803.

M. des Méloizes avait épousé, au château de Fresnoy, le 5 janvier 1767, Agathe-Louise, fille du marquis de Fresnoy et d'Elisabeth-Louise Blanchard de la Rochette. Le marquis de Fresnoy descendait par sa mère de l'amiral de Coligny, si célèbre dans les guerres de la France. Agathe-Louise de Fresnoy étant enfant unique transmit à la famille des Méloizes le titre de *marquis de Fresnoy*, conféré à Henri de Fresnoy, son aïeul, au mois d'août 1652, et dont par une flatteuse dérogation aux règles établies, la jouissance avait été étendue à la descendance féminine. "Ayant égard, est-il dit dans ces lettres, aux grands et recommandables services que notre cher et bien-aimé Henri de Fresnoy, sieur de Neuilly, nous a rendus, et à ceux que ses père et ayeux ont ci-devant faits à nos prédécesseurs rois. Mettant d'ailleurs en considération la qualité de la terre et seigneurie de Fresnoy. . . . relevant entièrement de nous. . . . avec droit de haute, moyenne et basse justice, et de laquelle sont tenues et mouvantes plus de cinquante terres nobles. avons de grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale. . . . érigé en titre, dignité et prééminence de marquisat les dites terres et seigneuries de Fresnoy, Neuilly, Saint-Just, Bornel, Baillon, etc, etc, sous le nom de Fresnoy, pour en

(1) Rapport concernant les archives canadiennes pour l'année 1904, p. 28.

jouir et user le dit sieur de Fresnoy, ses hoirs successeurs et ayant cause mâles et *femelles*, pleinement, paisiblement et perpétuellement, nonobstant tous réglemens, ordonnances, déclarations et lettres à ce contraires, auxquels nous avons dérogé et dérogeons.”

Madame des Méloizes décéda à Blois le 2 avril 1808. Dernière descendante de la maison de Fresnoy, elle transmit, comme nous venons de le voir, à la famille des Méloizes le titre de marquis de Fresnoy.

Elle laissait un fils et deux filles :

I

MARIE-NICOLAS R. D'A. DES MÉLOIZES-FRESNOY

Le continuateur de la lignée.

II

LOUISE-ÉMILIE R. D'A. DES MÉLOIZES-FRESNOY

Mariée, à Blois, le 14 août 1798, à Paul-Philippe-Antoine Menjot, chevalier, seigneur d'Albert au Maine, de Beauvais, les Anglées, Cangy en Blésois, vicomte de Champfleür-Groustel, veuf de Catherine-Françoise Trézin. ⁽¹⁾

Elle eut deux fils dont l'un épousa sa cousine, Edme-Gabrielle, fille du marquis Marie-Nicolas Renaud d'Avène des Méloizes-Fresnoy.

III

ROSALIE-CHARLOTTE-ANTOINETTE R. D'A. DES
MÉLOIZES-FRESNOY

Née le 27 août 1779.

Mariée, le 28 avril 1800, à Pierre-François-Louis, marquis d'Aux, veuf de Marie-Louise-Adélaïde d'Aux.

(1) La famille Menjot, originaire de Champagne, a occupé pendant quatre siècles dans la magistrature et dans l'armée un rang aussi distingué qu'honorable. On trouvera une notice généalogique sur la famille Menjot dans l'*Annuaire de la noblesse de France* de M. Borel d'Hauterive, année 1877.



MARIE-NICOLAS RENAUD D'AVÈNE DES
MÉLOIZES-FRESNOY

Le marquis d'Aux mourut au Mans le 23 février 1833. (1)

Sa veuve décéda au château d'Aux le 5 août 1865, à l'âge de 85 ans.

Elle avait eu un fils et trois filles.

Première génération : François-Marie R. d'A. des Méloizes

Deuxième génération : Nicolas-Marie R. d'A. des Méloizes

Troisième génération : Nicolas R. d'A. des Méloizes

Quatrième génération : M.-N. R. d'A. des Méloizes-Fresnoy

MARIE-NICOLAS RENAUD D'AVÈNE DES MÉLOIZES-
FRESNOY

Né au château de Saint-Just, commune de Neuilly-en-Thelle (Oise) le 3 octobre 1768.

Il fut d'abord officier au régiment de Bourbonnais (1785).

Il entra ensuite dans les mousquetaires du Roi (1792).

Le prince de Broglie attacha plus tard M. des Méloizes-Fresnoy à sa personne en qualité d'aide de camp.

Ardent royaliste, le marquis des Méloizes-Fresnoy fut forcé, sous l'Empire, de chercher un refuge hors de France. Dans le cours de son exil, il entreprit de venir au Canada visiter les familles avec lesquelles il était allié les de Lotbinière, les de Lery, les Juchereau Duchesnay, etc. Le navire sur lequel il s'était embarqué fut pris par deux frégates françaises et il dût renoncer à son projet.

La lettre suivante qu'il écrivait à son cousin M. Juchereau Duchesnay, le 2 juillet 1824, donne d'intéressants détails sur ses pérégrinations pendant cette époque tourmentée :

“ Plusieurs lettres que j'ai reçues de vous, mon cher cousin, me font vivement regretter que nous soyons aussi

(1) Le marquis d'Aux était de la même famille que le chevalier d'Aux qui servit dans la Nouvelle-France sous le comte de Frontenac. Les Iroquois le gardèrent prisonnier deux ans et quatre mois. Les archives du département de la marine à Paris contiennent un plan de Boston fait par le chevalier d'Aux en 1692.

éloignés l'un de l'autre, et que les moyens de correspondre ne nous soient pas faciles. Il paraît qu'aucune de mes lettres ne vous sont parvenues ; j'ai il y a longtemps écrit à M. de Lotbinière et je n'ai pas eu plus de succès. M. de Saint-Denys vient de m'écrire pour m'offrir très obligeamment de se charger de cette lettre, en m'apprenant qu'il a des moyens assurés de vous la faire parvenir, et je saisis avec empressement une occasion aussi favorable. Que d'événements, mon cher cousin, se sont succédés depuis que nous nous sommes vus ; après dix années passées hors de France, je suis parvenu à y rentrer et je n'ai joui que bien peu de temps du bonheur inexprimable de revoir mon bon et respectable père dont j'ai reçu deux ans après les derniers soupirs, et quatre ans après cet affreux malheur ceux de mon excellente mère. Dans le cours de mon exil j'ai entrepris de me rendre en Canada. Il eut été bien consolant pour moi puisque la France m'était interdite de pouvoir arriver dans un pays où j'avais des parents et des amis. Je n'ai pas eu cette satisfaction. Je fus arrêté au milieu de la traversée par deux frégates françaises la *Décade*, capitaine Rolland, et la *Néréide*, capitaine Pepin. Je me donnai pour sujet de Sa Majesté Britannique et je me tirai ainsi d'affaires. Je n'ai pas oublié que votre père mit à Londres une somme à ma disposition pour entreprendre ce voyage ; je n'usai point de ce secours par la crainte que j'avais de ne pouvoir en effectuer la remise, mais je conserverai toute ma vie le souvenir de cette bienveillante attention.

“Je suis marié et aujourd'hui père d'une nombreuse famille. J'ai sept enfants dont quatre garçons. L'aînée de mes filles vient d'épouser son cousin germain fils aîné de ma sœur aînée. Mes autres filles sont encore trop jeunes pour être établies. Je vis aujourd'hui à Blois où je me suis marié. J'y ai une petite aisance et j'ajoute à mon revenu les appointements de secrétaire-général de la Préfecture qui sont de trois mille francs.

“ Peu d'années avant son décès mon père avait reçu plusieurs lettres du vôtre, et dans ces lettres il lui témoignait le plus ardent désir de quitter le Canada et de venir s'établir en France après avoir vendu sa terre de Beauport. Malgré toute la satisfaction que nous aurions éprouvée de voir revenir au milieu de nous un parent des procédés duquel nous avions tant à nous louer, mon père en fit le sacrifice et le dissuada d'une pareille résolution, qui dans le fait n'était pas sans dangers pour sa fortune et sa famille dans un temps où notre pays se ressentait si vivement des affreuses secousses qu'il avait éprouvées.

“ Juchereau l'aîné est fort avancé au service, il est à la veille d'être fait maréchal de camp. Il est décoré de plusieurs ordres et est commandeur de l'ordre royal de la Légion d'honneur. C'est un officier très distingué. Il a une fille qui annonçait devoir être et que l'on m'a dit être devenu fort jolie et très spirituelle.

“ Son frère cadet est dans la magistrature.

“ Adieu, mon cher et bon ami, recevez les affectueux compliments de ma femme et de mes enfants, et les regrets qu'ils ont de ne pas vous connaître, et de n'avoir pas même l'espérance de vous voir.

“ Mes sœurs à qui j'ai fait part de l'amitié que vous voulez bien conserver à notre famille y ont été très sensibles et me chargent de leurs affectueux compliments. L'aînée est veuve de M. de Menjot, gentilhomme normand, qui était propriétaire dans les environs de Blois. La cadette a épousé le marquis d'Aux, dans la province du Maine. Ma sœur aînée a deux fils dont l'aînée a épousé ma fille ; ma sœur cadette a un fils et trois filles.

“ Puisque vous avez de l'amitié pour nous j'ai lieu de penser, mon cher cousin, que ces détails ne vous paraîtront pas de trop.

“ Adieu, encore une fois ; soyez assuré de mon tendre souvenir et conservez toujours mémoire de moi.

“ Vous avez en Canada une branche de la famille de

Salaberry. Le père de ma femme, le comte de Cheverny, était cousin germain du comte de Salaberry, aujourd'hui député à la Chambre des départements (sic). Ainsi par moi et par ma femme vous voyez que nous sommes liés au Canada.

“ Je pense que mes plus proches parents sont aujourd'hui M. de Lotbinière, vous et M. de Lery et que mon père était allié à un grand nombre de Canadiens dont plusieurs sont restés dans ce pays et y ont des descendants. Je regrette beaucoup d'avoir été arrêté en chemin et de n'avoir pas fait la connaissance de cet excellent pays.”

Le marquis des Méloizes-Fresnoy fut fait chevalier de Saint-Louis par Louis XVIII en récompense de sa fidélité à la cause royale.

Le marquis des Méloizes-Fresnoy mourut à Blois le 8 mai 1841.

Il avait épousé, à Blois, le 22 novembre 1802, Aimée-Zéphirine, fille de Bernard-Marie-Joseph-Pierre Dufort, comte de Cheverny, et de Elisabeth de Cabneil.

Elle décéda au château du Breuil (Loir et Cher) le 19 octobre 1837.

De leur mariage naquirent quatre fils et trois filles :

I

EUGENE R. D'A. DES MÉLOIZES-FRESNOY

Né à Blois le 28 août 1805.

Il fut longtemps conservateur des forêts à Bourges.

Le marquis des Méloizes Fresnoy mourut à Bourges le 31 janvier 1890.

Il était à sa mort officier de la Légion d'Honneur.

Il avait épousé à Issoudun, le 11 juillet 1834, Pauline-Nancy Thabaud de Linetière.

Elle est décédée à Bourges le 15 mars 1900, laissant deux filles :

I. Aimée Zéphirine-Elisabeth-Louise-Jeanne Renaud d'A. des Méloizes-Fresnoy.

Née à Issoudun le 22 septembre 1838.

Non mariée.

II. Marie-Henriette R. d'A. des Méloizes-Fresnoy.

Née à Issoudun le 29 février 1844.

Mariée à Bourges, le 20 février 1865, à son cousin-germain Albert-Eugène-Maxime Renaud d'Avène, comte puis marquis des Méloizes-Fresnoy.

II

CHARLES-LOUIS ERNEST R. D'A. DES MÉLOIZES-FRESNOY

Le continuateur de la lignée.

III

MAXIME R. D'A. DES MÉLOIZES-FRESNOY

Né à Blois le 26 novembre 1812.

Sous le règne de Louis-Philippe, il fut consul de France à Damas, puis à Beyrouth, et se distingua dans ces deux postes par son courage et son dévouement à ses nationaux pendant l'expédition de Méhémet-Ali en Syrie (1840).

Il devint ensuite chef de cabinet de M. Drouin de Lhuys, dont il était l'ami personnel.

Plus tard, il fut consul général de France à Amsterdam, puis ministre plénipotentiaire à Weimar, à Carlsruhe, et enfin à Munich.

“ C'était un homme bienveillant, extrêmement affable, de manières charmantes, d'un jugement très sain, de sentiments élevés, et d'une droiture inflexible, mérite bien rare dans une époque où la rouerie et la duplicité dominaient de plus en plus au sein des gouvernements, s'y faisant les alliés des forces révolutionnaires, pour précipiter l'Europe dans les aventures les plus subversives.

“ M. des Méloizes était complètement étranger à la cabale qui, sous les auspices du prince Napoléon, avait inspiré la guerre d'Italie et qui vers 1866 nous entraînait dans la fatale complicité de l'alliance italo-prussienne.

“ Cette cabale s'incarnait surtout dans trois personna

ges dont l'influence fût particulièrement funeste à notre politique en Europe, bien qu'ils aient plus tard, chacun pour son compte, répudié cette affinité, c'étaient MM. Rouher, de la Valette et Benedetti. Tous trois étaient ardents zéloteurs de l'unité italienne, singulière passion pour des hommes d'Etat et des politiques français. Tous trois aussi, comme le prince Napoléon, étaient foncièrement hostiles au catholicisme et se réjouissaient ouvertement des odieuses spoliations perpétrées par le roi galant-homme et ses dignes affiliés sur le domaine de l'Eglise. Tous trois fraternisaient avec Renan, Sainte-Beuve, Mérimée, About et tout le cénacle des esprits-forts dans les agapes maçonniques du Palais-Royal. L'histoire a trop dédaigné, ce me semble, l'action nélaste de cette coterie voltairienne et courtisanesque sur nos destinées.

“ Sincèrement catholique, M. des Méloizes voyait avec douleur ces menées antireligieuses. Il jugea sévèrement ces incartades de princes, de hauts dignitaires et de virtuoses sans principes, qui, par haine de l'Eglise, s'associaient d'un cœur léger aux pires passions du jacobinisme. En diplomatie, il était pour la vieille tradition française, et, sans égard pour la faveur du moment, traitait l'unité italienne de duperie pour nos intérêts et de menace pour la France. Quant à l'unité allemande, il avait pu de bonne heure, à Weimar puis à Carlsruhe, en démêler les tendances exclusivement gallophobes et c'était avec une énergie patriotique, qu'il en combattait les progrès. Et pendant que les Tuileries étaient en coquetterie réglée avec le comte Bismarck et se faisaient berner par ce grand mystificateur, crédule à ses promesses les plus décevantes ; M. des Méloizes ne cessa de mettre notre gouvernement en garde contre ses embûches et de le signaler à la vigilance de nos hommes d'Etat comme l'ennemi le plus dangereux de la France. Plus d'une fois, cette sincérité déplut en haut lieu.

“ Dans son aveuglement opiniâtre, l'Empire voulait des

complaisants et non des conseillers. A plusieurs reprises, des amis, des collègues avertirent M. des Méloizes que sa correspondance était "trop accentuée dans un certain sens", et qu'il serait prudent à lui de se montrer moins anti-prussien dans ses dépêches et ses suggestions. Mais il n'en persista pas moins à faire son devoir de diplomate et de patriote jusqu'au jour où l'empereur Napoléon III, dans l'espoir assez chimérique d'inaugurer une ère d'intimité plus étroite avec la Bavière, jugea utile de s'y faire représenter par un de ses chambellans." (1)

Le vicomte des Méloizes-Fresnoy décéda à Versailles le 8 décembre 1887.

Il avait été fait grand officier de la Légion d'Honneur.

Marié à Paris, le 9 mai 1843, à Sophie-Clémence Poupillier.

Elle décéda à Versailles le 30 octobre 1903.

Elle avait eu trois filles :

I. Marthe-Clémentine-Zépherine R d'A. des Méloizes-Fresnoy.

Née à Nogent-sur-Marne le 1er octobre 1851.

Mariée à La Rochelle, le 12 avril 1871, à Alexandre-Edouard-Marie de Chérade, comte de Montbrou.

II. Renée-Anna R. d'A. des Méloizes-Fresnoy.

Née à Paris le 8 février 1856.

Chanoinesse de Sainte-Anne de Bavière.

Mariée, à Versailles, en avril 1904, à Paul Lefèvre.

III. Maxime-Edouard-Mathilde R d'A. des Méloizes-Fresnoy.

Née à Weimar le 21 février 1859.

Décédée à Versailles le 22 juillet 1887.

Elle ne s'était pas mariée.

IV

HENRI R. D'A. DES MÉLOIZES-FRESNOY

Né à Blois le 26 mars 1821.

(1) *La Vérité Française*, juin 1903.

Colonel de cavalerie et officier de la Légion d'Honneur.
Décédé à Bône (Algérie) le 24 juillet 1875.
Non marié.

V

EDME-GABRIELLE R. D'A. DES MÉLOIZES-FRESNOY

Née à Blois le 12 octobre 1803.

Mariée, à Blois, le 6 avril 1824, à Paul-Louis-Augustin
Menjot, vicomte de Champfleur-Groustel, chevalier de
la Légion d'Honneur.

Elle décéda au château de Cangy (Indre et Loire) le 13
décembre 1857.

Le vicomte de Champfleur-Groustel est mort à ALENÇON
le 18 août 1880.

VI

ZÉPHIRINE-AIMÉE R. D'A. DES MÉLOIZES-FRESNOY

Née à Paris le 3 octobre 1807.

Mariée, à Blois, le 1^{er} mai 1827, à Guillaume-Lionel-
Alexandre Saint-John, marquis de Crèveceœur, préfet des
Bouches du Rhône, commandeur de la Légion d'Honneur.

Elle décéda à Versailles le 21 juin 1873.

Le marquis de Crèveceœur est mort à Versailles le 11
avril 1877.

VII

MARIE-FÉLICITÉ R. D'A. DES MÉLOIZES-FRESNOY

Née au château de Fresnoy, commune de Neuilly-en-
Thelle (Oise), le 10 mars 1815.

Mariée, à Blois, le 29 avril 1839, à Ferdinand Bonin,
comte de la Bonninière de Beaumont, officier supérieur
d'artillerie, officier de la Légion d'Honneur.

Elle décéda au château de Breuil, près Cour-Cheverny,
le 28 septembre 1844.

Le comte de la Bonninière de Beaumont est décédé au

château des Fusellières, commune de Cour-Cheverny
(Loir et Cher) le 16 mai 1880. (1)

Première génération : François-Marie R. d'A. des Méloizes
Deuxième génération : Nicolas-Marie R. d'A. des Méloizes
Troisième génération : Nicolas R. d'A. des Méloizes
Quatrième génération : Marie-Nicolas R. d'A. des M.-Fresnoy
Cinquième génération : Chs.-Louis-Ernest R. d'A. des M.-Fresnoy

CHARLES-LOUIS-ERNEST RENAUD D'AVÈNE DES
MÉLOIZES-FRESNOY

Né au château de Fresnoy en Neuilly-en-Thelle (Oise)
le 11 mai 1810.

Il fut directeur des contributions directes à Versailles.
Chevalier de la Légion d'Honneur.

Le comte des Méloizes-Fresnoy décéda à Versailles le
20 janvier 1886.

Il avait épousé, à Blois, le 18 juin 1834, Anna O'Ken-
nedy, née à Limerick, Irlande.

Elle décéda à Versailles le 18 avril 1884, lui laissant
un fils et une fille :

I

ALBERT-EUGÈNE-MAXIME R. D'A. DES MÉLOIZES-
FRESNOY

Le continuateur de la lignée.

II

AIMÉE-ZÉPHIRINE-ELISABETH-GABRIELLE R. D'A.
DES MÉLOIZES-FRESNOY

Née à Châteauroux le 11 septembre 1838.

Mariée à Versailles, le 19 avril 1869, à Maurice-Augus-
tin Gomont, garde général des forêts, veuf de Marie-Ber-
the-Emma Parrod.

(1) Le vice-amiral de la Bonninière de Beaumont décédé à Paris le 29 janvier 1906
était son fils.

Première génération ; François-Marie R. d'A. des Méloizes
Deuxième génération : Nicolas-Marie R. d'A. des Méloizes
Troisième génération ; Nicolas R. d'A. des Méloizes
Quatrième génération : Marie-Nicolas R. d'A. des Méloizes-Fresnoy.
Cinquième génération : Chs.-Louis-Ern. R. d'A. des M.-Fresnoy
Sixième génération : Alb.-Eug.-Maxime R. d'A. des M.-Fresnoy

ALBERT-EUGÈNE-MAXIME RENAUD D'AVÈNE DES
MÉLOIZES

Né à Châteauroux le 19 septembre 1839.

Il a succédé à son oncle dans le titre de marquis.

Il a épousé, à Bourges, le 20 février 1865, sa cousine germaine Marie-Henriette, fille du marquis Eugène Renaud d'Avène des Méloizes-Fresnoy et de Pauline-Nancy Thabaud de Linetière.

Enfants :

I

MARIE-HENRI R. D'A. DES MÉLOIZES FRESNOY

Né à Bourges le 16 janvier 1866.

Le comte des Méloizes-Fresnoy a épousé à Paris, le 31 mai 1894, Marie-Estelle-Alix, fille de Marie-François-Albert, baron Carra de Vaux, et de Claire-Marie-Camille de Pernetty.

Enfants :

I. Marie Albertine-Camille-Madeleine-Anne R. d'A. des Méloizes-Fresnoy.

Née à Bourges le 22 juillet 1895.

II. Marie-Louise-Bernadette-Henriette-Antoinette R. d'A. des Méloizes-Fresnoy.

Née à Bourges le 10 décembre 1898.

II

MARIE-GEORGES R. D'A. DES MÉLOIZES-FRESNOY

Né à Bourges le 29 mai 1867.

Le vicomte des Méloizes-Fresnoy est officier d'infanterie.

Il a épousé, à Paris, le 20 février 1892, Jeanne-Marie-

Elisabeth-Léopolda, fille de Aubert, comte de Résie, et de mademoiselle Mottet de la Fontaine.

Enfants :

I. Solange-Marie R. d'A. des Méloizes-Fresnoy.

Née à Issoudun le 19 juin 1893.

II. Colette-Marie R. d'A. des Méloizes-Fresnoy.

Née au Blanc (Indre) le 22 juillet 1894.

III. François-Marie-Gabrielle R. d'A. des Méloizes-Fresnoy.

Née à Issoudun le 20 mars 1896.

IV. Elisabeth-Marie R. d'A. des Méloizes-Fresnoy.

Née au Blanc (Indre) le 15 janvier 1900.

V. Denise R. d'A. des Méloizes-Fresnoy.

Née à Maubenge (Nord) le 28 juillet 1905.

III

MARIE-JEAN R. D'A DES MÉLOIZES-FRESNOY

Né à Bourges le 18 avril 1869.

Officier de cavalerie

Le baron des Méloizes-Fresnoy a épousé, à Paris, le 11 avril 1901; Marcelle-Marie-Emilie-Jeanne de Madre.

Enfant :

Marie-Simonne R. d'A. des Méloizes-Fresnoy.

Né à Chartres le 18 avril 1903.

IV

MARIE-JOSEPH-LOUIS R. D'A. DES MÉLOIZES-FRESNOY

Né à Issoudun le 23 septembre 1878.

Docteur en droit.

P. G. R.

LE NAUFRAGE DU "CHAMEAU" (1)

Les annales maritimes de la Nouvelle-France nous ont conservé le souvenir de bien des naufrages. Il y eut celui de "l'Éléphant", celui de la "Renommée", sans compter l'effroyable désastre subi à l'île aux Oeufs par la flotte de l'amiral Walker, désastre qui sauva la colonie. Mais l'un des plus terribles sinistres dont ait été victime un vaisseau du roi de France en destination de Québec, est celui du "Chameau" qui se perdit corps et bien, sans qu'un seul de ceux qu'il portait fut sauvé.

Ce drame de la mer eut lieu dans la nuit du 27 au 28 août 1725, vers la fin du gouvernement du premier Vaudreuil. Le "Chameau" était un de ces navires que l'on appelait "flûtes" et qui étaient destinés au transport des troupes et des munitions. Les flûtes étaient assez souvent armées en guerre et portaient des canons. On considérait le "Chameau" comme un des beaux vaisseaux de la marine royale.

Quelques années auparavant, le Père Charlevoix avait fait le voyage de Rochefort, à Québec, à bord de ce navire. La veille de son départ, le 30 juin 1720, il écrivait : "Je vais, demain, m'embarquer sur le "Chameau", grande et belle flûte du roi, laquelle est en rade sous l'île d'Aix, et j'y serai en pays de connaissance. J'ai déjà fait campagne avec M. de Voutron, qui la commande, et avec Chaviteau, son premier pilote : j'ai eu à Québec, pour disciple, M. le comte de Vaudreuil, son capitaine en second, et j'ai vécu en Canada avec quelques-uns des officiers et passagers. On nous assure que nous avons un très bon équipage, et il n'est point d'officier de marine qui ait plus d'expérience pour la navigation que nous allons faire que notre commandant. Ainsi, je ne pouvais rien désirer de mieux, et pour la sûreté du navire, et pour l'agrément de la Société".

(1) Voir *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. III, pp. 48, 74; VIII, p. 320; IX, pp. 133, 225; X, p. 228.

Hélas ! ce navire si sûr et si beau était destiné à une fin tragique. Durant cette traversée même pour laquelle le futur historien de la Nouvelle-France s'embarquait avec tant de sécurité, le " Chameau " faillit se perdre sur les côtes de Terre-neuve.

Le Père Charlevoix raconte ainsi cet épisode dans une lettre à la duchesse de Lesdiguières : "Vers les quatre heures du soir (18 août 1720), le vent tomba, et nous en fîmes consternés ; c'était cependant notre salut. A onze heures de nuit, l'horizon parut fort noir devant nous, quoique partout ailleurs, le ciel fut très serein. Les matelots de quart ne balancèrent point à dire que c'était la terre. L'officier se moqua d'eux, mais quand il les vit persister dans leur sentiment, il commença à croire qu'ils pouvaient bien avoir raison. Par bonheur, il faisait si peu de vent, qu'à peine le navire gouvernait ; ainsi, il espéra que le jour viendrait avant qu'on approchât cette terre de trop près. A minuit, le quart changea. Les matelots qui succédèrent aux premiers furent d'abord de leur avis ; mais leur officier entreprit de leur prouver par de bonnes raisons que la terre ne devait point être là et que ce qu'ils voyaient était une brume qui se dissiperait avec l'aurore. Il ne les persuada point, et ils s'obstinèrent à soutenir que le ciel était trop pur pour être embrumé de ce côté-là, s'il n'y avait point de terre.

" Au point du jour ils se mettent tous à crier qu'ils voient la terre.

L'officier, sans daigner même y regarder, lève les épaules, et quatre heures sonnante, il va se coucher, en disant qu'à son réveil, il trouvera cette prétendue terre fondue. Son successeur, qui était le comte de Vaudreuil, plus circonspect, commence par faire serrer quelques voiles, et ne fut pas longtemps sans s'apercevoir que cette précaution était nécessaire. Dès que le jour parut, on vit l'horizon presque tout bordé de terres, et on découvrit un petit navire anglais mouillé à deux portées de canon de

nous. M. de Voutron, qui en fut averti, fit aussitôt appeler l'officier incrédule, qu'on eût bien de la peine à faire sortir de sa chambre, d'où il protestait que nous ne pouvions avoir une terre si près de nous. Il vint cependant après deux ou trois semonces, et à la vue du danger, que son entêtement nous avait fait courir, il fut saisi d'étonnement. C'est pourtant le plus habile homme de France pour naviguer sur ces mers, mais trop d'habileté nuit parfois, nuit quelquefois, quand on s'y fit plus que de raison.

“Cependant, Madame, si le vent n'était point tombé la veille, à quatre heures du soir, nous nous serions perdus dans la nuit ; car nous arrivions à pleines voiles sur des brisants dont il ne nous aurait pas été possible de nous tirer.”

Le Père raconte ensuite qu'il y eut de grandes discussions pour déterminer l'endroit où l'on se trouvait. Les uns disaient que c'était la côte de l'Acadie, les autres que c'étaient les îles de Saint-Pierre. Le pilote Chaviteau soutint que c'était le cap de Raye. “Qu'il y ait de l'erreur dans votre estime, dit-il, cela n'est plus douteux, et il ne faut pas s'en étonner, vû qu'il n'est pas possible de se régler, sur des courants qu'on ne connaît pas, et qui varient sans cesse, et que la hauteur nous a manqué pour nous redresser. Mais il est hors de toute vraisemblance que nous puissions être ni sur les côtes de l'Acadie, ni aux îles Saint-Pierre.” Il se trouva à la fin que Chaviteau avait raison et que c'était bien le Cap Raye qui se trouvait devant le “Chameau”.

En 1725, ce navire était de nouveau en route pour Québec, avec un chargement important. Plusieurs personnalités de marque y avaient pris passage, entre autres M. de Chazel, intendant, qui venait relever M. Bégon, M. de Louvigny nommé par le roi gouverneur des Trois-Rivières, en récompense d'une carrière pleine de mérites, M. de la Gesse, fils de M. de Ramezay, gouverneur de

Montréal, décédé l'année précédente, plusieurs officiers, des ecclésiastiques, des Jésuites.

C'était encore Chaviteau qui était pilote du roi sur le "Chameau," à ce voyage. Malgré sa grande expérience, il se trompa de soixante-dix lieues dans son calcul de la distance parcourue. Cette erreur fatale causa la perte du vaisseau qui, durant la nuit du 27 août, alla se briser sur un rocher à deux lieues et demie de Louisbourg. L'océan engloutit équipage, passagers et cargaison, et les cadavres jetés au rivage purent seuls raconter dans leur muet et funèbre langage l'étendue de ce navrant désastre. Ce ne fut que le 22 septembre que la nouvelle en parvint à Québec. Écoutez Mgr de Saint-Vallier décrire l'impression produite :

" J'attendais l'arrivée du vaisseau du roi pour vous parler de plusieurs choses, mais quelle nouvelle, ô bon Dieu ! venons-nous d'apprendre ! Après une navigation assez heureuses jusqu'aux terres de l'Île Royale, ceux qui le conduisaient ont si mal pris leurs mesures qu'ils l'ont fait périr la nuit du 27 au 28 d'août, à deux lieues et demie de Louisbourg, sur un banc de rocher si tort qu'il a été entièrement brisé des premiers coups qu'il a donnés. Tous ceux qui étaient dedans ont péri de même. De manière qu'il ne s'est pas sauvé une seule personne. Cette nouvelle arrivée ici a causé un si épouvantable effroi, désolation et pauvreté, que je ne puis m'empêcher de vous recommander plusieurs veuves. Madame de Louvigny mérite, à cause des bons services de son mari, que vous lui accordiez la continuation de la pension que vous avez mis sur la tête de son mari pour elle et pour ses deux filles. Madame L'hermite passe ici pour devoir être la plus désolée parce qu'elle n'a rien du tout ; la pension que vous avez accordée, à ce qu'on dit, ce dernier voyage, à son mari, pourrait donner du pain à elle et à ses deux filles. La pauvre madame Duvivier, avec sa famille, serait en état de tomber dans le désespoir si vous ne lui

accordez pas quelques secours et des marques extérieures de bonté et de protection. On m'assure que madame de la Chauvinerie est encore plus à plaindre Madame de Ramezay, que le malheur achève d'accabler par la perte qu'elle vient de faire dans ce même vaisseau d'un fils aussi méritant que le sien, souhaiterait d'avoir pour son dernier fils, qui est enseigne depuis plusieurs années, la lieutenance de son frère défunt que vous lui avez fait comme espérer, lorsque l'ainé, M. de la Gesse, aurait l'emploi de capitaine, et qu'elle mérite, ce semble, par la perte précipitée qu'elle fait de ce cher fils une année environ après celle qu'elle a faite de son mari." (Lettre de Mgr de Saint-Vallier, 4 octobre 1725).

De leur côté, MM. de Longueuil et Bégon écrivirent le 31 octobre :

" Nous avons appris le 22 du mois dernier avec la plus vive douleur par les lettres de MM. de St-Ovide et de Mézy des 4 et 5 du même mois la perte du " Chameau " arrivée la nuit du 27 au 28 du mois d'août dernier, dans l'anse de Portenova, côte de l'île Royale, et de tous ceux qui y étaient embarqués. Ce malheur inouï depuis l'établissement de cette colonie, y cause une consternation générale. M. de Mézy a envoyé quelques hardes sauvées du naufrage faisant partie de l'habillement des soldats."

Le naufrage du " Chameau ", suivi de très près par la mort de M. de Vaudreuil, qui décéda au commencement d'octobre, jeta un voile de deuil sur toute la Nouvelle-France. Et il en fut longtemps question dans les foyers canadiens, durant les longues soirées d'automne, lorsque le vent soufflant en foudre et s'engouffrant dans les vastes cheminées évoquait la pensée des tempêtes et des navires en détresse broyés par les fureurs océaniques.

IGNOTUS

LE RUISSEAU SAINT-MICHEL

On sait que ce ruisseau traverse le village Stadacona, près Québec. Il est désigné sous ce nom, pour la première fois, dans un acte de bornage, en date du 14 février 1645, entre les RR. PP. Jésuites, d'une part, et Guillaume Couillard ainsi que les héritiers Hébert, d'autre part. Jusque là il avait porté le nom de "Ruisseau Hébert," comme il appert par la citation suivante: "Le ruisseau S. Michel en cet acte s'appelait aux actes précédents "le ruisseau Hébert."

L'abbé D. GOSSELIN

RÉPONSES

Le sauvage Amantacha en France. (XII, XI, 1176.)—Le premier jour d'août 1626, le Père Charles Lalemant, supérieur de la mission du Canada, écrivant à son frère Jérôme, lui disait, entre autres choses fort intéressantes: "Voici un petit Huron qui s'en va vous voir; il est passionné de voir la France. Il nous affectionne grandement, et fait paraître un grand désir d'être instruit. Néanmoins le père et le capitaine veulent le revoir l'an prochain, nous assurant que, s'il est content, il le nous donnera pour quelques années. Il est fort important de le bien contenter; car, si une fois cet enfant est bien instruit, voilà une porte ouverte pour entrer en beaucoup de nations où il servirait grandement." (1)

Cet enfant s'appelait Amantacha; il était fils de Saranhes, demeurant à Teanaustayaé, village de la nation des Ours. Emery de Caen l'emmena avec lui en France, et le conduisit d'abord chez son père, à Rouen, puis à Paris.

Le duc de Ventadour, alors vice-roi de la Nouvelle-

(1) *Relation*, 1626, p. 9.

France, le réclama pour le mettre entre les mains des Jésuites, qui voulaient bien se charger de son éducation, car ils désiraient en faire un missionnaire laïc auprès de ses compatriotes hurons. Du moins, c'était le plan du Père Charles Lalemant, qui l'avait choisi à cause de la précocité de son intelligence et de ses excellentes dispositions naturelles.

Le baptême d'Amantacha, qui se fit à Rouen, fut un événement pour la métropole normande, bien qu'on y fût habitué à voir circuler dans les rues, depuis soixante-quinze ans, des Indiens de l'Amérique, tant du Brésil que du Canada. Des matelots, au service d'Emery de Caen, avaient répandu le bruit que le petit catéchumène était le fils du roi de la Nouvelle-France. C'en était assez pour exciter la curiosité publique. Aussi la cathédrale put à peine contenir, ce jour-là, la foule des curieux.

L'archevêque François de Harlay voulut présider lui-même à la cérémonie. Le néophyte fut tenu sur les fonts sacrés par le vice-roi de la province, Henri, duc de Longueville, et par la duchesse de Villars. En considération du roi, Amantacha reçut le nom de *Louis de Sainte-Foi*.

C'était dans le temps de l'avent. L'abbé Véron, prédicateur de la station, fit une allusion touchante à cet acte qui avait attiré l'attention et la curiosité publique; l'auditoire en fut électrisé, disent les mémoires de l'époque. Cet orateur célèbre fit entrevoir dans cette conquête de l'Eglise, les prémices de la conversion d'une nation toute entière et les plus consolantes espérances.

Louis de Sainte-Foi revint au Canada en 1628, croyons-nous, mais il fut pris dans le golfe Saint-Laurent par les Anglais, et renvoyé en France avec les Français qui avaient subi le même sort que lui. Il repassa de nouveau l'océan en 1629 sur un des vaisseaux de l'amiral Kertk, qui le remit à Champlain. Etienne Brulé, interprète des Hurons, se chargea de le ramener à ses parents chez qui

il séjourna jusqu'après le retour des missionnaires et de Champlain.

La *Relation* signale son passage à Québec, le 4 juillet 1633. "Louis Amantacha, dit-elle, Huron qui a été baptisé en France et instruit par nos Pères, et qui aurait fait merveille en son pays, s'il n'eut été pris des Anglais, se vint confesser et communier en notre petite chapelle. Il y avait deux jours qu'il était descendu à Québec, nous venant visiter dès le commencement de son arrivée. Je l'invitai à penser un peu à sa conscience, il me promit qu'il le ferait, aussi n'y a-t-il pas manqué" (1)

Amantacha avait puisé, chez les Jésuites, une excellente éducation religieuse qui influa sur sa vie. L'un des frères Kertk, peu ami de ces religieux, ne put s'empêcher de faire, un jour, la remarque qu'il leur était réservé de bien élever les enfants. Olivier le Tardif, interprète digne de foi, rapporta ces paroles au Père Le Jeune, pour les avoir entendues de la bouche du capitaine huguenot. Ce témoignage désintéressé à l'adresse des Jésuites, est d'autant plus précieux à recueillir qu'à cette époque surtout, ils étaient en butte aux plus odieuses calomnies, non seulement en France, mais aussi à Québec où leurs ennemis avaient fait distribuer l'*Anticotton*, infâme libelle d'un bout à l'autre.

Amantacha rendit, cette année-là (1633), un grand service aux marchands français. Les sauvages avaient tué lâchement l'interprète Brulé, le même qui, lors de la prise de Québec, en 1629, avait trahi sa nation pour vendre ses services aux Kertk. Champlain lui prédit alors qu'il finirait mal. En effet, sa conduite licencieuse au milieu des Hurons ayant attiré sur sa tête la colère de Dieu et la vengeance de ces barbares, l'un d'eux l'assomma, un jour, à coups de hache. Ce crime atroce, dont l'auteur était encore inconnu, avait rendu les Hurons craintifs : ils redoutaient Champlain et en général tous les Français.

(1) *Relation*, 1633, p. 31.

Lorsqu'ils descendirent, au mois de juillet, pour la traite de leurs fourrures, ils n'osaient pas se rendre à Québec de crainte qu'on ne leur fit un mauvais parti. Champlain crut que le bon moyen de changer leur résolution serait d'expédier Amantacha à leur rencontre comme porteur d'une mission de paix et non de vengeance. La trahison de Brulé méritait son châtimeut, et Champlain ne voulait pas venger la mort d'un homme qui ne méritait plus d'être considéré comme Français. En conséquence, Amantacha remonta le fleuve jusqu'au saut Saint-Louis, où ses compatriotes étaient déjà en négociations avec les Algonquins de l'île des Allumettes pour trafiquer leurs pelleteries au rabais. L'émissaire de Champlain s'acquitta si bien de sa mission que tous les Hurons, descendus pour la traite au nombre de sept cents, se hâtèrent de se rendre à Québec où ils arrivèrent le 27 juillet.

Deux jours plus tard, les Jésuites eurent un long entretien au fort Saint-Louis, avec leur ancien élève, au sujet des missions huronnes. Le Père de Brébeuf avait résolu d'entreprendre le voyage et d'y séjourner aussi longtemps qu'il plairait à ses supérieurs. Les Pères Daniel et Davost devaient l'accompagner. Amantacha leur dit que trois religieux, pour tant de milliers d'âmes à convertir, c'était bien peu; néanmoins il leur donna à entendre qu'ils feraient beaucoup de bien, et il leur promit son concours entier dans leur œuvre d'évangélisation.

Au bout de quelques jours, Amantacha alla demander asile au couvent de Notre-Dame des Anges. Il voulait, avant de partir, mettre sa conscience en règle avec Dieu. Le Père Le Jeune le prit à part et eut une dernière conversation avec lui, afin de sonder davantage ses dispositions. Voici l'opinion qui lui en resta: "Je ne trouvai rien que de bon en lui, dit-il, c'est l'un des bons esprits que j'aie vus parmi ces peuples. V. R. me permettra, s'il lui plaît, de le recommander à ses prières et à celles de tous nos Pères et Frères de la province; car, si une fois

l'esprit de Dieu s'empare de cette âme, ce sera un puissant secours pour ceux qui porteront les bonnes nouvelles de l'Évangile en ces contrées, et, au contraire, comme il a fréquenté les Anglais, s'il se porte au mal, il gâtera tout : mais nous avons plus de sujet d'espérer le bien que de craindre le mal." (1)

Amantacha devait suivre les missionnaires dans son pays, mais il fut obligé de partir sans eux, car les Pères ne purent commencer la mission huronne que l'année suivante. Il partit, avec ses parents et compatriotes, après les négociations de la traite.

Au printemps de 1634, la guerre éclata entre les Hurons et les Iroquois. Ceux-ci envahirent le pays de leurs ennemis, en tuèrent deux cents et firent plus de cent prisonniers au nombre desquels se trouvèrent compris Amantacha et son père. Ce dernier réussit cependant à s'échapper et se cacha dans la forêt où il demeura trente jours, souffrant du froid, de la faim et de maladie. Il y serait mort à la peine, si des Sauvages de la Nation-Neutre ne l'eussent rencontré fortuitement dans sa retraite. Saranhes était dans un état pitoyable ; il avait les jambes paralysées, et ses sauveurs furent obligés de le transporter à bras jusque dans leur village. A son retour à Teanaustayaé, il raconta aux Pères un fait bien extraordinaire, si toutefois il est vrai. Dans son extrême détresse, comprenant qu'il n'avait plus rien à attendre du côté des humains, il adressa une fervente prière au Dieu d'Amantacha. "Alors, dit-il, j'aperçus à mes côtés un pot de grès, comme j'en avais vu à Québec, rempli d'une liqueur agréable. En même temps j'entendis une voix qui me disait : Saranhes, aie bon courage, tu ne mourras pas ; prends et bois ce qu'il y a dans ce vase, afin de te fortifier. Après en avoir pris quelques gorgées, je me sentie merveilleusement soulagé. Peu de temps après, ajoutait-il, je trouvai, accroché à une branche, un petit

(1) *Relation* 1633, p. 43.

sac de blé qui me conserva la vie jusqu'au moment où je fis la rencontre des sauvages de la Nation-Neutre.

Les missionnaires n'avaient pu réussir encore à convertir le père d'Amantacha. Celui-ci pourtant qui désirait le voir baptiser, ne lui ménageait pas ses bons conseils. Avant la guerre avec les Iroquois, il avait tenté un effort suprême pour le faire changer de vie. Il lui tint à peu près ce langage : " Mon père, puisque vous désirez être chrétien et que vous voulez descendre aux Français, je vous supplie de prendre garde pourquoi vous désirez le baptême ; n'y mettez point les considérations humaines, faites-le pour honorer Dieu et pour le salut de votre âme, et non pour l'attente de quelque bien ou de quelque faveur des Français. Vous avez déjà assez de colliers de porcelaine ; j'en ai encore que je vous laisse. Tout est à vous, n'en recherchez pas davantage ; nous aurons assez de bien, si nous croyons en Dieu et si nous lui obéissons. Quand vous serez là-bas, aux Français, n'allez point jouer de cabanes en cabanes, n'allez point par les maisons des Français faire l'importun ou le caïman ; visitez souvent M. de Champlain, et ne vous éloignez que fort peu des Pères." (1)

Tels étaient les conseils que le fils donnait au père. Saranhes était joueur et avare : voilà pourquoi Amantacha insistait toujours pour que les Jésuites attendissent qu'il montrât des dispositions à se corriger, avant de lui conférer le sacrement de baptême.

Au mois de septembre 1636, Amantacha manifesta au Père de Brébeuf le désir de descendre à Québec pour s'y perfectionner dans ses études religieuses. Le Père approuva ce projet, d'autant plus que plusieurs petits Hurons devaient aussi se rendre au séminaire de Notre-Dame des Anges pour s'y instruire dans la foi et se faire chrétiens. Mais, des embarras étant survenus, Amantacha résolut de passer l'hiver avec les missionnaires qui

(1) *Relation*, 1636, p. 71.

s'étaient fixés au milieu de sa tribu. Ce fut pour son bien ; il reprit le chemin du confessionnal qu'il avait quelque peu négligé. A Noël, il fit une confession générale de toute sa vie. Entre temps, il servait d'interprète pour les catéchismes et les instructions des missionnaires. Plusieurs traductions écrites du huron en français furent d'un grand secours aux religieux, qui étaient loin d'être familiers avec le langage de leurs ouailles. " Bref, dit la *Relation*, il témoigne que véritablement il a la crainte de Dieu." (1)

En effet, le jeune apôtre, quoique oublié parfois des leçons qu'il avait reçues dans son adolescence, donnait des marques évidentes de sa foi. Son apostolat volontaire semblait s'exercer surtout auprès des membres de sa famille. Un jour, — c'était en septembre 1635 — il vint visiter les missionnaires et il leur demanda la faveur de l'accompagner jusqu'à sa bourgade, afin d'instruire ses parents qui étaient encore païens. Il voulait, en accomplissant cette œuvre de charité, se montrer reconnaissant envers Dieu qui lui avait conservé la vie lorsqu'il était prisonnier au milieu des Iroquois. Ces barbares s'étaient contentés de lui couper un doigt avant de lui donner sa liberté. Les Pères, qui étaient anxieux d'opérer la conversion de cette famille importante, obtempérèrent de grand cœur au vœu si légitime de leur enfant d'adoption ; ils le suivirent à Teanaustayaé où résidaient Saranhes et ses parents. Il fallut commencer par leur inculquer la connaissance des premiers mystères de la religion. Amantacha leur fut d'un grand secours en cette besogne ardue. Les Sauvages se montrèrent attentifs aux leçons et prêts à accepter les commandements de Dieu, plutôt que les préceptes de l'église. Saranhes disait que, pour lui, il lui serait plus difficile d'être deux ou trois jours sans manger, que de se soumettre à toutes les autres lois. Cependant les missionnaires les astreignirent à l'absti-

(1) *Relation*, 1636, p. 82.

nence du vendredi et du samedi. Malgré toutes les bonnes dispositions de la famille de Louis, les Pères ne jugèrent pas le temps opportun de les baptiser. Saranhes devait mourir avant d'avoir obtenu cet immense bienfait. Sa fin fut bien triste, comme l'atteste le Père LeMercier, dans une lettre du 21 juin 1637, adressée au Père Le Jeune : " Un jour qu'il se trouva lui seul en sa cabane avec une sienne petite fille, il l'envoya chercher d'une certaine racine qu'ils appellent *Ondachienroa* qui est un poison puissant ; cette enfant y alla fort innocemment, croyant que son père avait dessein de faire quelque médecine, car il avait témoigné quelque petite indisposition ; elle lui en apporte, mais non à son gré, elle y retourne pour la seconde fois ; il en mange son saoul, une grosse fièvre le saisit, et l'emporte en peu de temps. (1)

Saranhes s'était suicidé. On attribua cette mort au chagrin qu'il avait eu de la disposition de son fils. Durant la semaine sainte de l'année 1635, Amantacha était allé trouver les missionnaires pour leur dire adieu et en même temps pour remplir son devoir pascal, avant de partir pour la guerre contre les Iroquois, sous le commandement d'un de ses oncles. A l'époque de la mort de Saranhes, c'est-à-dire vers la fin d'août 1636, Amantacha n'avait pas encore reparu, et ses parents n'en avaient eu aucune nouvelle. Au mois de mai suivant, la mère qui, jusque là, avait cru que son fils était mort, s'imagina qu'il était retenu prisonnier par les Agniers ; elle prétendait même connaître le nom de celui qui l'avait adopté comme son enfant. " Si cela est, ajoute la *Relation*, nous avons quelque espérance que Dieu nous le rendra par quelque voie que ce soit. Je sais bien que s'il demeure en cette captivité, ce ne sera pas faute d'avoir ici et en France des personnes qui importunent le ciel de vœux et de ferventes prières pour sa délivrance." (2)

(1) *Relation*, 1637, p. 107.

(2) *Relation*, 1637, p. 166.

La petite fille de Saranhes mourut quelque temps après son pauvre père. "C'était un esprit fort joli et docile à merveille," écrit la *Relation*.

Quant à Amantacha ou Louis de Sainte-Foi, on n'entendit plus jamais parler. Avait-il trouvé la mort lors de la campagne qu'il avait entreprise avec son oncle, ou vécut-il chez les Agniers, comme le croyait sa mère, rien ne nous le dit. En tous cas, il nous est agréable de penser qu'il mourut chrétiennement comme il avait vécu.

N. E. DIONNE

Les ouvrages canadiens sur l'alcoolisme. (XII, IX, 1163.) — Addenda aux listes publiées dans les livraisons de janvier, février, mars, avril et juin des *Recherches Historiques* :

Le Moniteur. Journal de tempérance. Publié une fois par mois, sous la direction de l'association formée à Québec, dans la vue spéciale de répandre des renseignements contre l'intempérance, in-12 de 26 pp.—1831. J'en ai vu un seul numéro, qui paraît être le premier.

The Canada Temperance advocate. Devoted to Temperance, Agriculture and Education. Montréal. Printed by Campbell and Becket. 1841.—Revue mensuelle in-4 de 16 pp. Premier numéro parut au mois d'août 1841.

Total Abstinence, considered as one of the greatest promoters of Domestic Happiness, etc, in an address delivered in the Lecture Hall, Anne St., Québec, at the request of the knights of Temperance, 5th September, 1854 By William Steward Smith, Esq., Rector of the High School of Québec. Québec, R. Middleton, 1854, 24 pp. in-8.

Landry (A. C. P. R.). Boissons alcooliques et leurs falsifications. Ste-Anne de la Pocatière, 1867, 33 pp. in-8.

R. P. HUGOLIN, O. F. M.

QUESTIONS

1217.—Dans l'expédition de M. de Tracy contre les Agniers en 1666 on voit 600 miliciens canadiens prendre part à la campagne. Où trouverais-je la liste des officiers qui commandaient ces miliciens ?

MILES.

1218.—Existe-t-il un rapport officiel ou un récit quelconque fait par un témoin oculaire du naufrage du vaisseau du roi l'*Eléphant* sur une roche près du cap Brûlé à une douzaine de lieues de Québec, le 1er septembre 1729 ?

INSUL.

1219.—Dans sa lettre du 9 juin 1706, adressée au gouverneur de Vaudreuil, le ministre de Pontchartrain le blâme sévèrement de protéger indûment le sieur Arnault, *gendre du sieur de Lotbinière*. J'ai lu avec attention les ouvrages de Mgr Tanguay et de l'abbé Daniel, et ni l'un ni l'autre ne parlent d'un Arnault marié à une de Lotbinière. M. de Pontchartrain avait-il été mal informé ?

A. G.

1220.—Je vois dans une étude de *Ignotus* que le premier conseiller au Conseil Souverain était le quatrième personnage du pays, sous le régime français. Ceux qui avaient le pas sur lui n'étaient-ils pas le gouverneur, l'intendant et l'évêque ? Suis-je correct ?

CUR.

1221.—Quelques-uns de nos musées possèdent-ils des peintures de William Von Moll Berczy, peintre allemand, qui vint s'établir au Canada dans les premières années du dix-neuvième siècle ? Je sais qu'il fit aussi plusieurs peintures d'églises. Quelques-uns de nos temples religieux ont-ils conservé ces peintures ?

AMATEUR